

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 mai 2011
(convocation du 16 mai 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic	M. DUPOUY Alain à Mme. TOUTON Elisabeth
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUPRAT Christophe à M. SOUBIRAN Claude	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GAUTE Jean-Michel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12 h 35
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. CAZENAVE Charles	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 10 h 10 et jusqu'à 11 h 25	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. RAYNAL Franck à partir de 10 h 40	M. LOTHAIER Pierre à M. BRON Jean-Charles à partir de 12 h 15
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00	M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic
M. ASSERAY Bruno à Mme NOEL Marie-Claude	M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques	M. MOGA Alain à M. BRON Jean-Charles
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à partir de 11 h 20	Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita	M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël à partir de 10 h 00	M. QUANCARD Denis à M. JOUBERT Jacques
Mme DELATTRE Nathalie à Mme LAURENT Wanda à partir de 11 h 45	M. RAYNAUD Jacques à M. AMBRY Stéphane à partir de 12 h 15
M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis	M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques jusqu'à 10 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à 11 h 55	M. SIBE Maxime à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 30
M. DOUGADOS Daniel à Mme COUTANCEAU Emilie	Mme TOUTON Elisabeth à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 11 h 35

EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

Partenariat avec la Coopérative d'Activité et d'Emploi Coop'Alpha - Programme d'actions 2011 - Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux soutient depuis plusieurs années, au titre de l'économie sociale et solidaire, les couveuses d'entrepreneurs à l'essai et les coopératives d'activités et d'emploi, qui permettent de compléter les dispositifs d'appui classiques pour les créateurs d'entreprises. Ces structures sont destinées à tester une activité, dans un cadre juridique sécurisé grâce au statut d'entrepreneur-salarié.

Notre établissement accompagne le développement de la coopérative d'activités et d'emploi COOP'ALPHA, basée à Lormont depuis fin 2006 ; et la couveuse d'entreprises à l'essai ANABASE portée à Bordeaux par la Maison de l'Initiative et de l'Entrepreneuriat qui a ouvert ses portes en septembre 2009.

Il est proposé de poursuivre le partenariat avec la société coopérative COOP'ALPHA en 2011.

1. Présentation de COOP'ALPHA : objectifs, fonctionnement et partenariats

COOP'ALPHA, comme toute coopérative d'activités et d'emploi (CAE) membre du réseau « Coopérer pour entreprendre », propose à des porteurs de projet de tester en grandeur réelle la faisabilité de leur projet, en les accompagnant de la phase de validation économique jusqu'à l'étape de création et de pérennisation. Pour cela, ils bénéficient d'un statut juridique approprié, « entrepreneur-salarié » qui vient en sécurisation du parcours de créateur. Au delà de la solution individuelle, la coopérative développe une solution originale d'apprentissage collectif au métier d'entrepreneur.

COOP'ALPHA est la première structure de ce type créée en Aquitaine, en 2006, dans le cadre de la convention 2003-2008 relative à la politique de la ville et la rénovation urbaine signée entre l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations.

La structure a fait le choix de se constituer en SARL sous statut SCOP : le statut coopératif garantit une gestion démocratique (les permanents sont salariés associés), la non appropriation individuelle des excédents et la pérennité de la structure. Elle est située à Lormont, sur le territoire la Zone Franche Urbaine. L'équipe est constituée d'une gérante et de 3 associés (comptable et accompagnateurs). Depuis 2006, elle accueille et accompagne un nombre croissant d'entrepreneurs (de 20 à 60 par an) et réalise un ciblage vers les créateurs situés en Zone Urbaine Sensible. COOP'ALPHA est labellisée dans le cadre du dispositif NACRE (phases 1,2,3) et conventionnées sur les phases 1 et 3.

La coopérative s'adresse à de futurs créateurs ayant des besoins d'accompagnement : demandeurs d'emploi, demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion professionnelle (allocataires de minima sociaux, demandeurs d'emploi longue durée, femmes, cadres « sur la touche »....), des porteurs de projet qui n'ont pas de culture entrepreneuriale (jeunes ou salariés durant de nombreuses années), de nouveaux arrivants sur le territoire (sans réseau social). Mais la volonté de la CAE est d'accueillir un public large afin de ne pas stigmatiser le public en difficulté, et de garantir une réelle mixité. Le nombre de porteurs accompagnés est au minimum de 35 porteurs de projets afin de créer une dynamique collective qui facilite la mutualisation de moyens (actions de promotion collective par exemple). Ils intègrent COOP'ALPHA sous 2 statuts (stagiaire de la formation professionnelle ou sous Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise).

La coopérative d'activités accueille toutes les activités ne nécessitant pas une mise de fonds importante, ne relevant pas d'un ordre professionnel et assurables en responsabilité civile professionnelle. Les métiers représentés sont : les artisans, les services aux entreprises (infographie, formation, traduction,...), les services aux particuliers (développement personnel, les artisans d'art, les métiers artistiques et culturels, les consultants,...).

Outil de développement économique local, la coopérative s'inscrit dans une démarche de partenariat avec les acteurs locaux. Dans le cadre du travail en amont de la création, COOP'ALPHA s'appuie sur un réseau de 35 prescripteurs dont : Pôle Emploi, services sociaux (CCAS, AGI, MDSI), CCIB, MPS, PLIE, URSCOP...A la sortie de la coopérative, les entrepreneurs sont orientés vers les structures de création : Espace Gestion, DIRECCTE, Chambres consulaires pour l'immatriculation, organismes de financement pour les investissements (ADIE, Gironde Initiative, CSDL). La réunion semestrielle d'un comité de pilotage permet d'assurer le lien permanent avec l'ensemble de ces partenaires. Plus largement, COOP'ALPHA agit en coopération avec : Hauts-de-Garonne Développement (réunions conjointes), les PLIE, la Maison de l'Emploi de Bordeaux, les communes, les clubs d'entreprises, l'APEC...

2. Bilan 2010 et projet 2011 sur le territoire de la CUB

Résultats 2010

En 2010, COOP'ALPHA a accompagné 120 porteurs de projets (65 intégrés en 2009 et 55 intégrés en 2010). La grande majorité sont des habitants de la CUB (80%) et les femmes sont largement représentées (60%). Un quart des personnes accompagnées sont

bénéficiaires des minima sociaux ou n'ont pas de ressources ; 65% sont des demandeurs d'emploi indemnisés.

Sur le total des entrepreneurs accompagnés en 2010, 59 ont été salariés par la structure, ce qui représente 31 296 heures travaillées rémunérées. Le Chiffre d'Affaires réalisé par les entrepreneurs s'élève à 850 000 € (soit +40% par rapport à 2009). 60% des activités accompagnées sont dans le domaine des services ; les projets d'économie créative (artistiques et culturels, activités de stylisme, design, communication/édition) sont au nombre de 42, en pleine phase d'augmentation.

Tout entrepreneur bénéficie d'un accompagnement à sa sortie de la coopérative. Le taux de retour à l'emploi est de l'ordre de 76% (retour au salariat ou création d'entreprise) tandis que la réorientation est de 38%. Le but de la coopérative est d'augmenter progressivement les sorties en création et de positiver le passage dans la structure en cas de réorientation lorsque le projet ne s'avère pas viable. La coopérative a enclenché une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, avec Cap Métiers (retour à l'emploi de 76%, soit + 16% par rapport à 2009).

En 2010, l'action prioritaire a porté sur le rapprochement territorial, avec des réunions d'information collective délocalisées (Mérignac, CC Montesquieu, permanence à Cenon).

Axes du partenariat 2011

Il est proposé que la CUB accompagne le développement de COOP'ALPHA sur le territoire de l'agglomération, en soutenant le programme d'actions ci-après :

- Mise en œuvre d'un plan de communication, pour augmenter la notoriété de la structure auprès du grand public. Un recrutement d'une personne dédiée (communication, suivi commercial des entrepreneurs) est prévu.
- Ouverture de l'offre et réponse aux besoins des clients, par la constitution de 4 pôles de compétences en interne : communication, formation, culture et artistique.
- Création d'une SCOP Bâtiment, positionnée sur l'éco construction (COOP'ALPHA héberge le futur directeur de la CAE Bâtiment jusqu'en avril 2011, pour une création au second semestre) ; COOP'ALPHA mutualisera certaines fonctions avec cette nouvelle entité (RH, administratif et gestion, locaux,...).
- Poursuite de la délocalisation des réunions d'information et des permanences : services emploi des communes, agences Pôle Emploi, MDSI, forums emploi, permanence à Mérignac, CC Montesquieu, Maison de l'Emploi de Bordeaux,...
- Poursuite de la démarche d'essaimage de la CAE métiers artistiques et culturels (ARTENREEL)
- Développement et consolidation de COOP'ALPHA (promotion auprès des créateurs hébergés du statut entrepreneur-salarié-associé).

3. Budget prévisionnel 2011

La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 30 000 € en 2011. L'aide de la CUB s'inscrit dans le cadre réglementaire européen relatif aux compensations de service public octroyées à des entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général.

En effet, la Communauté urbaine octroie cette aide à COOP'ALPHA pour compenser des obligations définies précisément dans la convention ci-annexée (article 3). Le budget prévisionnel pour l'année 2011 est estimé à 394 000 € T.T.C détaillé comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	5 000 €	Subventions	
Services extérieurs (locations, entretien, assurance...)	39 700 €	Département	100 000 €
Autres services extérieurs (honoraires, publicité, déplacements...)	35 272 €	Europe-FSE	80 000 €
Frais de personnel	300 728 €	CUCS	20 000 €
Intérêt sur emprunt	1 300 €	CUB	30 000 €
Dotation aux amortissements	12 000 €	- action CAE généraliste	20 000 €
		- action CAE bâtiment	10 000 €
		Région	20 000 €
		Auto-financement	
		Prestations refacturer Bâtiment	40 000 €
		CNASEA (NACRE)	4 000 €
		Subv SANOFI	25 000 €
		10%gestion-participation porteurs	75 000 €
TOTAL	394 000 €	TOTAL	394 000 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Traité CE (articles 16 et 86 sur les SIEG)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE, à la lecture du bilan de la convention 2010 et aux axes d'intervention proposés pour l'année 2011, la demande de poursuite du partenariat entre la CUB et la Coopérative d'Activités d'Emploi COOP'ALPHA est recevable au regard des orientations de la politique de développement économique et de la délégation Economie sociale et solidaire

DECIDE

Article 1 : l'attribution d'une subvention de 30 000 € en faveur de la SCOP COOP'ALPHA pour le soutien à son programme d'actions au titre de l'année 2011,

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est habilité à signer la convention ci-annexée, contenant les conditions de règlement de la subvention communautaire

Article 3 : le règlement de la subvention précitée sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRBD100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 JUIN 2011

PUBLIÉ LE : 22 JUIN 2011

M. FRANCK MAURRAS